

lement et gouverne dans sa propre maison. Le peuple français est très éclairé et personne, je suppose, ne niera que les Français aient des idées très avancées sur les questions d'ordre public; or, jamais encore jusqu'ici, ils n'ont envisagé sérieusement la question du suffrage féminin. Ainsi en est-il dans la province de Québec. Pourquoi donc le Gouvernement ne laisserait-il pas à chaque province le soin de régler cette question? Si l'Ontario et les provinces de l'Ouest sont partisans de cette réforme, pourquoi ne pas respecter l'opinion presque unanime de notre province? En tout état de cause, je le répète, puisque l'électorat est accordé aux femmes de notre province et qu'elles peuvent aspirer aux honneurs parlementaires, je m'incline devant la volonté de la majorité.

Quant à la disposition du projet de loi qui prive les étrangers du droit de suffrage, je dois dire que c'est là, à mon avis, une mesure fort peu généreuse et certainement antibritannique. Il y a vingt-deux ans, lorsque j'étais encore jeune parlementaire, j'ai souvenir que sir Wilfrid Laurier proposa un jour une résolution qui fut adoptée d'une seule voix par cette Chambre, engageant l'appui du Canada à la cause des Uitlanders du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange. Pourquoi le premier ministre du jour a-t-il ainsi engagé la foi du Canada à la cause des Uitlanders? Nous avons garanti l'appui du Canada à la mère patrie, parce que Paul Kruger avait refusé le droit de suffrage aux Uitlanders et sujets britanniques de la république du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange. Je me souviens parfaitement des discours prononcés à cette époque par mon honorable ami le premier ministre d'aujourd'hui et par plusieurs autres députés qui prêtèrent leur appui à la résolution en question. Comment s'expliquer qu'après avoir préconisé ce principe portant que tout sujet britannique, qu'il soit d'extraction britannique ou non, a droit d'exprimer son suffrage, nous mettions aujourd'hui au rancart ce même principe? Pourquoi refuser le droit d'électeur à nos concitoyens qui ne parlent pas notre langue, encore qu'ils détiennent les parchemins qui leur ont été délivrés, quand ils sont devenus sujets britanniques? L'honorable député de Red Deer (M. Clark) disait, ce matin même, que le Gouvernement devrait se rappeler que la guerre est terminée et qu'il faut faire confiance aux citoyens du Canada. Mon observation ne s'applique pas aux étrangers de sang allemand qui sont venus s'établir au Canada immédiatement avant la guerre, mais je prétends que le

Gouvernement ne devrait refuser le droit de vote ni aux Scandinaves, ni aux Islandais. Pourquoi aux yeux du Gouvernement une Française mariée à un sujet britannique, serait-elle moins intelligente qu'une Américaine? Il n'y a pas au monde de femme plus intelligente et plus brillante que la Française, et cependant le Gouvernement lui refuse le droit de suffrage, encore qu'elle soit mariée à un sujet britannique.

Le Gouvernement établit une distinction irritante. J'en appelle au vaillant premier ministre du Canada qui vient de revenir de France, qui a vécu la vie de la France, je lui demande s'il oserait retourner à Paris, s'il oserait retourner en France, avec cette tache dans les statuts du Canada?

Je fais appel à ses sentiments de justice et à sa chevalerie. Je lui déclare que la femme française mariée à un sujet britannique est aussi brillante, intelligente et sage que la femme américaine mariée à un sujet britannique. Pourquoi mon honorable ami, à cette époque de réformes radicales, serait-il en faveur des privilèges et des distinctions de classes, en retournant pour ainsi dire au moyen-âge, quand les étrangers étaient simplement tolérés? Nous avons répandu nos brochures dans toute l'Europe et nos agents dans toutes les parties du monde invitent les étrangers à venir s'établir au Canada. Nous leur avons dit qu'après quelques années de séjour dans ce pays ils auraient droit à un homestead et aux privilèges de la nationalité britannique. Je ne demanderais pas qu'on accorde les droits absolus de sujet britannique à des gens de race allemande qui sont venus ici immédiatement avant la guerre, mais je dis que les hommes d'origine allemande, dans le comté de Waterloo, par exemple, qui sont venus au pays il y a vingt ou vingt-cinq ans et ceux qui se sont établis dans l'Ouest et sont les meilleurs immigrants que nous pouvons avoir, devraient recevoir leurs droits électoraux. Que le Gouvernement se montre généreux et les traite avec toute l'équité britannique. Je termine en espérant que le premier ministre réfléchira à ces questions et nous accordera des droits électoraux qui seront vraiment canadiens en esprit et vraiment britanniques en idéal.

M. JACOBS: J'estime que cette législation n'est autre chose qu'une folie du milieu de l'été. La température tropicale que nous avons eue depuis quelques jours, semble